

Initiative populaire fédérale pour un salaire minimum

100'000 signatures!

Cent mille, c'est le nombre de signatures qu'il faut récolter en dix-huit mois pour faire aboutir l'initiative populaire fédérale "sur les salaires minimums".

Le lancement de l'initiative a été fait dans toute la Suisse le mardi 25 janvier.

A Genève, quelques dizaines de personnes ont bravé le froid matinal sur la place de la Navigation - aux Pâquis - pour une petite manifestation marquant ce lancement et le début de la récolte. Le lieu n'était pas choisi au hasard. Au contraire, la place est entourée d'établissements de commerce, de coiffure, de café-restaurants où s'appliquent des conventions collectives de travail qui prévoient des salaires minimums qui sont en dessous des 4'000 francs que revendique l'initiative. Cela pour bien marquer que si les syndicats sont attachés aux conventions collectives de travail, il est de plus en plus difficile d'obtenir que certaines d'entre elles contiennent des salaires décentes. La seule solution passe donc par des contraintes légales.

Si à Genève un comité unitaire très large s'est constitué pour cette initiative, c'est aussi parce que le peuple genevois sera amené à se prononcer en automne pour l'initiative cantonale de solidarité "pour un salaire minimum légal", qui vient d'être refusée par une majorité parlementaire de droite et d'extrême droite. Il est d'ailleurs piquant de constater comment les populistes qui s'autoproclament "défenseurs des petites gens" ou-

blent vite leur mensonge quand il s'agit de se ranger au côté des riches et des possédants.

La campagne qui s'ouvre conjugue donc le soutien à deux initiatives. Et la récolte de nos 100'000 signatures ne doit en rien faire oublier la mobilisation pour la votation de l'au-

tomne: d'une part l'initiative cantonale doit être acceptée parce qu'elle est complémentaire et subsidiaire à l'initiative fédérale; d'autre part, il faut que Genève atteigne un bon résultat lors de cette votation afin de montrer l'intérêt suscité par cette question et les réponses qu'il convient d'y donner.

C'est également dans cet esprit que le comité unitaire genevois a décidé de donner un coup de mains au comité unitaire vaudois, puisque, dans ce

canton, une initiative similaire sera votée au printemps déjà, et que le canton de Vaud est bien grand à tracter ...

Georges Tissot

Les membres du SIT recevront dans les semaines à venir les listes à signer (que malheureusement seul-e-s les Suisse-sse-s peuvent signer). Merci de les retourner le plus rapidement possible, même si elles ne sont pas remplies entièrement.

Discuter de l'introduction d'un salaire minimum légal ...
Mieux comprendre les dispositions de l'initiative et se préparer à la récolte de signatures ...
Voir les enjeux de la future votation cantonale ...
... le SIT organise un

Conseil interprofessionnel

soirée d'information et d'échange
le jeudi 10 mars à 18 h 00
Bienvenue à chacun-e!



Dans ce numéro:

Un NON propositif

Le SIT n'est pas un *nein-sager*: son soutien au référendum contre la Loi sur l'aide sociale individuelle s'accompagne de propositions pour l'emploi et contre le chômage.

3

A quelle sauce...

... vont être mangé-e-s les chômeuses et les chômeurs dès le mois d'avril?

Toutes les explications des changements de la Loi sur l'assurance chômage.

3

Lab'o rusé

Faire payer les arriérés de salaires par l'assurance chômage, c'est à cette astuce rusée - mais légale - qu'a fait appel l'établissement Le Lab'o lors de sa fermeture.

6

Combattre la sous-enchère salariale

LE Conseil Fédéral s'apprête à discuter avec l'Union Européenne des troisièmes accords bilatéraux, qui vont porter sur divers enjeux importants, entre autre la fiscalité et les mesures d'accompagnement à la libre circulation. L'Union Européenne critique les mesures de protection des salaires, notamment le principe selon lequel c'est le lieu de travail effectif des salarié-e-s qui détermine les conditions de salaire et de travail pour les travailleur-euses détaché-e-s, et non le pays d'origine.

Les syndicats s'opposent d'ores et déjà à d'éventuels assouplissements concernant les mesures d'accompagnement à la libre circulation. Le principe d'égalité et de non discrimination, quel que soit l'origine ou le permis de travail ou la durée du travail en Suisse, n'est pas seulement intangible sur un plan moral et éthique. Il est syndicalement opérationnel. Montrer l'intérêt commun entre les salarié-e-s d'une entreprise, d'une branche, d'une région, quel que soit leur origine ou permis de travail, est plus que jamais nécessaire. Au nom de quoi

pourrait-on justifier qu'un travail donné fasse l'objet d'une rémunération différente selon l'origine de celui ou celle qui l'effectue?

A l'heure où, à Genève, les tentations de replis protectionniste et xénophobe tendent à se répandre, il convient de se poser quelques questions. Des questions simples et terre à terre pour commencer.

Par exemple, à qui profite la non reconnaissance sur le plan salarial du diplôme de cuisinier obtenu par Fernando au Portugal ou par Henri en France voisine? Certainement pas à Fernando ou Henri, qui subissent un salaire qui peut être inférieur de 250 francs par mois par rapport aux minimums prévus par la CCT. Ni à leur collègue ayant un CFC de cuisinier obtenu en Suisse. La division entre diplômé étranger non reconnu par l'employeur ou par la lenteur des méandres fédéraux de la reconnaissance des formations et des diplômes profite clairement à l'employeur, et pas aux salariés. L'intérêt commun des salarié-e-s est bel et bien l'égalité de traitement.

Des questions plus complexes ensuite. En vue des bilatérales 3, quel est le bilan des mesures d'accompagnement des bilatérales 2? Le contenu des mesures d'accompagnement à la libre circulation de personnes 2 a permis aux syndicats d'obtenir, sur un plan théorique, des mesures attendues depuis longtemps: extension facilitée des CTT en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée, adoption de salaires minimaux impératifs dans les contrats-types de travail, sanction en ce qui concerne les travailleurs-euses détaché-e-s, obligation d'un contrat de travail écrit. Il a aussi permis d'obtenir des instruments de mesures, d'étude de la réalité du marché du travail, des salaires réellement servis et des conditions d'horaires réellement appliqués qui n'existaient pas auparavant.

A Genève, ces études montrent clairement que le risque de sous-enchère salariale existe, et que là où il existe, ce n'est pas le fait de quelques moutons noirs - comme tentent de le faire croire l'État ou les patrons. La sous-enchère est

plus large: elle peut concerner le 20% des entreprises. Elle peut concerner des entreprises de secteurs qui ont des conventions collectives de travail "béton", comme le gros-œuvre, où les pratiques de sous-traitance en cascade à diverses entreprises se répandent.

D'autres études démontrent clairement là où le bât blesse dans la lutte contre la sous-enchère salariale. Ce ne sont pas les outils d'analyse ou de correction qui posent un réel problème. C'est la faiblesse des contrôles. Le système de contrôle, assuré par les services de l'État et dans certaines branches par la branche elle-même, ne couvre pas la totalité des entreprises. Selon une étude de 2008, deux tiers des entreprises genevoises du secteur privé, représentant un peu plus de la moitié des salarié-e-s du canton, échappent à tout contrôle.

A Genève, il est plus que temps de passer des constats et des études, à l'élargissement et au renforcement des contrôles!

Manuela Cattani

Ethique en toc

Le personnel de l'État de Genève se fâche sur le projet de "Charte éthique" qui lui est proposé. Revue de détail.

7

Le bac à sable

Le résultat des travaux de la Constituante ne laisse pas beaucoup de choix: faut-il s'indigner, rire aux larmes, ou hausser les épaules de commisération face au premier projet qui est soumis? En l'état, le SIT dit non, sans hésitation.

8

Souvenez-vous

Encarté dans ce journal, vous trouverez l'aide-mémoire annuel du SIT. Cette brochure fête cette année ses 30 ans!

encart

Un pour tous, tous pour un!

En janvier, nous souhaitons nos vœux 2011 à Mesdames et Messieurs les fraudeur-euse-s du fisc de la manière suivante: attendez-vous à ce que les travailleur-euse-s de ce canton n'écoutez pas les dires mensongers de vos défenseurs boursiers, n'acceptent pas de vous voir impuni-e-s, vous qui vous pensez en dessus des lois, s'indignant, agissant en participant à la campagne "contre la loi d'amnistie fiscale", et votent contre vous. Et voici que, le 13 février 2011, le peuple genevois a refusé cette loi inique à 53.4%! Belle victoire qui, nous l'espérons, fera des émules! Car cette année 2011, chaque travailleur-euse devra être présent-e pour contrer les milieux de droite. Pensons à ce jeudi 10 février 2011 où le parlement genevois a voté contre l'initiative "pour un salaire minimum genevois" alors qu'une initiative fédérale est lancée sur le même sujet par les forces syndicales de ce pays! Il faudra donc nous mobiliser pour la récolte de signatures de l'initiative fédérale et pour mener une campagne forte en faveur de l'initiative genevoise qui devrait être votée cet automne. Ce d'autant qu'une des orientations adoptées lors du 14^e congrès SIT de novembre 2010 demande que le SIT s'engage pour lutter contre la précarité, et que l'introduction d'un salaire minimum est un pas important en ce sens.

Parler du 14^e congrès SIT, nous fait penser qu'une nouvelle présidence et un nouveau secrétariat général sont en fonction depuis trois mois. C'est à la fois peu et à la fois beaucoup. Peu, parce qu'il faut un moment d'approvisionnement pour se connaître, s'apprécier et ainsi mettre ses forces en commun. Beaucoup, parce que le calendrier des nos adversaires ne fait pas de cadeaux aux collectifs, à la solidarité et au bien vivre ensemble. Leur adage semble être, encore et toujours: "un pour tous, tous pour moi".

L'acceptation par le parlement genevois (majorité de droite) de la modification de la loi sur l'Aide Sociale Individualisée (LASI) le 11

février 2011, qui enterme un dispositif -le RMCAS- jugé inefficace, mais auquel on n'a jamais donné les moyens de fonctionner correctement, en est une preuve supplémentaire. La révision devrait permettre miraculeusement aux personnes à l'aide sociale "employables" (mais selon quels critères?) de retrouver un emploi. Les intentions sont louables. Cependant, ses promoteurs ont délibérément omis de dire qu'il existe une loi dont la vocation devrait permettre aux chômeurs-euses de ce canton de se sentir respecté-e-s, la loi sur les mesures cantonales (LMC). Cette loi devrait avoir la vocation de faire reconnaître à la société que le chômage n'est pas une maladie, une tare, un choix personnel, une inclination à être faimant-e, à profiter de la société. Cette loi devrait dans l'idéal protéger les chômeurs-euses, leur permettre de ne pas émarger à l'aide sociale. Et qu'en est-il de cette loi qu'ils ont avec patience, année par année, vidée de sa substance? Et bien, ils s'en occuperont plus tard! Ils modifient d'abord la loi sur l'aide sociale individuelle. Et ils décrètent ainsi que l'institution la plus à même d'insérer les chômeurs-euses en fin de droit est l'Hospice général! A ce rythme-là, on peut se demander où ce démantèlement prendra fin: avec la fermeture complète de l'Office Cantonal de l'Emploi? Avec l'abrogation de l'Assurance Chômage fédérale (LACI), pour renvoyer les travailleurs-euses en période de chômage à charge de leur famille, de leurs proches ou à charge de l'aide sociale?

C'est pour cela que le SIT a décidé de soutenir le référendum contre la révision de la LASI. C'est aussi pour cela que le SIT se battra pour modifier la LMC! Et notre adage dans cette bataille sera "un pour tous, tous pour un". Car face à la précarisation croissante de secteurs toujours plus étendus du marché du travail, mais également de la société dans son ensemble, notre réponse sera toujours "solidarité".

Nicole Lavanchy

Comité SIT

Lors de sa séance du mois de février, le comité SIT a:

- après un large débat qui a lieu dans les secteurs, au conseil interprofessionnel et au comité, décidé de soutenir le référendum contre la LASI (voir dans ce numéro);
- été informé des questions de contrôle de marché du travail (voir édit) et des pistes à suivre dans ce dossier;
- eu un aperçu du congrès de l'USS auquel le SIT a participé et de la publication qui fera suite au dernier congrès du SIT;
- fixé au samedi 19 novembre 2011 la date du 15^e congrès extraordinaire du SIT.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance du mois de février, le comité de la CGAS a:

- pris position sur la LASI et décidé de soutenir le référendum;
- fait le point sur les travaux de la Constituante et décidé de l'attitude à adopter vis-à-vis du premier projet;
- débattu de la question des principes et orientations en matière d'attribution des marchés publics;
- été informé du suivi des campagnes pour un salaire minimum et pour le 14 juin 2011 et une meilleure égalité entre hommes et femmes;
- repouvé plusieurs mandats dans les commissions officielles et préparé la réélection des juges prud'hommes.

Départ du SIT

Au revoir et merci, Christina

Christina Stoll a quitté le SIT à fin décembre 2010, après 10 ans d'un engagement intense, comme secrétaire syndicale et secrétaire générale. Elle est de celles dont la trace, au double sens d'empreinte et de piste, ne laissent pas indifférent ni ne s'efface. C'est l'occasion de se retourner sur son parcours au SIT.

Christina est arrivée au SIT en avril 2000, comme secrétaire syndicale, suite à sa rencontre de collègues du SIT dans le comité national contre la révision de la loi sur le travail. Elle intègre l'équipe du tertiaire privé, et participe d'emblée aux négociations dans le secteur de la vente, qui aboutissent à l'entrée en vigueur de la CCT-cadre en 2002, au renouvellement de la CCT-DNA, puis, quelques années plus tard, à l'accord sur la LHM et une CCT améliorée. Autant d'enjeux essentiels pour ce secteur féminin et précaire. Elle apprend à muscler son direct du droit dans de multiples dossiers, comme par exemple face à l'ouverture nocturne illégale de la FNAC pour la suite du roi Fahd un soir de juillet.

Jusqu'en 2004, elle organise le secteur des ONG et des organisations internationales, avec par exemple des actions au SIDH et à l'OMCT, qui déboucheront plus tard sur la publication d'un guide des droits dans les ONG. Elle mène également un gros travail pour aider les employé-e-s domestiques des missions diplomatiques, en lien avec les amiables compositeurs (avec entre autres un prud'homme mémorable gagné contre la Maison de Savoie). Elle soutient également le salarié-e-s de start-up en pleine hystérie, avec des actions collectives (actions, comme à World onLine, occupations syndicales de locaux) et de nombreuses faillites à gérer. Elle intervient encore en appui pour les secteurs de la boulangerie, de la pharmacie, et de l'aéroport. La variété de ses attributions lui permet de muscler largement son jeu de jambes, lui offrant une vision d'en-

pour une conférence très large-ment suivie.

C'est donc bien armée qu'en 2004, elle est élue au secrétariat général, où elle rejoint Hervé Pichelin, déjà "SG" depuis 2001. Dans un milieu encore souvent masculin, elle devient la deuxième femme à occuper cette fonction au SIT, après Valérie Buchs. Elle a donc dû se faire une place, ce qui n'est toujours pas simple, mais qu'elle occupera magistralement pendant deux législatures entières, jusqu'à dernièrement, fin 2010, dans des périodes qui n'auront pas été un "fleuve tranquille"... Durant toute cette période, Christina et Hervé conduisent le SIT dans ses mutations vers un plus grand professionnalisme, avec la conscience d'un contexte devenu plus fortement concurrentiel et le souci constant de la démocratie syndicale. Secrétaire administratif, caisse chômage, gestion des membres, équipes de secteurs sont progressivement réaménagés et réorganisés.

C'est la période qui voit se concrétiser la volonté d'alliance au niveau national, menant le SIT à devenir observateur (2006), puis membre associé (2009) de l'Union syndicale suisse (USS). Christina était la personne toute désignée pour représenter le SIT au comité de l'USS, où son bilinguisme total n'aura été que la moindre de ses compétences, lui permettant de saisir parfaitement les enjeux des débats entre fédérations. Car à ce stade de son parcours, ses compétences et ses qualités humaines laissent ébahir-e-s celles et ceux qui l'ont côtoyée: finesse politique, acuité d'analyse, capacité de

mestique, également initié par le SIT). En 2008, elle rejoint le secteur de l'hôtellerie-restauration, où, à côté du suivi de dossiers individuels, elle participe à l'initiative sur le cours Progresso, et s'emploie notamment à mettre sur pied un groupe de travail réunissant à une même table le Département de l'économie, avec le Service des patentes, ainsi que les partenaires sociaux, afin de trouver des solutions à certains dossiers épineux de ce secteur: des exploitants passant de faillite en faillite, et laissant à chaque fois leurs employé-e-s sur le carreau, à charge de l'ICI; Des responsables ayant diverses sociétés qui multiplient systématiquement les violations du droit du travail, ou encore le dumping salarial récurrent notamment en lien avec la non-reconnaissance des diplômés.

Dès 2009, elle assure la représentation du SIT au sein du bureau de la CGAS, dont elle suivait déjà le comité, avec la charge d'un certain nombre de dossiers prioritaires pour l'action syndicale, notamment ceux du contrôle du marché du travail, de la formation professionnelle et de la santé au travail. Ses interventions au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (où elle siège depuis 2007), la tripartite genevoise de l'économie, portent sa marque de fabrique, et chacun-e y gardera un souvenir impressionné de sa précision quasi chirurgicale d'intervention, sans esbrouffe, mais déterminée, pour améliorer la lutte contre la sous-enchère salariale, les salaires des EDS, les conditions des marchés publics et bien d'autres.

C'est avec le même doigté qu'elle coordonne les relations entre la CGAS et l'Alternative. Qu'après un tel parcours, dont nous oublions forcément bien des étapes, après tant de batailles acharnées sur tant de fronts, il lui faille prendre un



semble du tertiaire privé, jusque devant les tribunaux des prud'hommes, où elle défend de nombreux dossiers (encore un souvenir? cette paire de menottes brandie en audience par un patron accusé de harcèlement!).

Pendant toutes ces années, elle suit les questions de santé au travail, avec des participations notamment au sein du Collectif santé-travail-mondialisation, qui fera venir par exemple Christophe Dejours

synthèse hors norme, vision stratégique toujours en avance, habile négociatrice, et la liste est encore longue.

Durant toute cette période, elle continue, en parallèle, et comme le veut la règle au SIT, à assumer un travail de secteur, qui aboutit en 2007 notamment à la conclusion du contrat-type de l'esthétique, la deuxième utilisation en Suisse des mesures d'accompagnement de la libre-circulation (après celui de l'économie do-

peu d'air n'est que normal et juste. Si ce n'est pas sans regrets, c'est donc avec reconnaissance et confiance que le SIT lui souhaite de poursuivre, avec le même bonheur, dans de nouvelles directions. Merci, donc, encore une fois, pour ce que tu as donné, Christina, pour ces années de compagnonnage syndical, et tout de bon pour la suite de l'aventure.

Le SIT

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Construction, entretien
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.00
Attention: plus de permanence le samedi!

Terre, industrie, services
mardi de 14.00 à 18.30
pour sécurité, transports et terre seulement:
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

Commerce, alimentation, media
jeudi de 14.00 à 17.00
pour vente seulement:
lundi et vendredi
de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30
mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
Téléphone chaque matin de 9.00 à 12.00

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)
lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

Services des Impôts
sur rendez-vous par téléphone au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Impressum

Rédaction et mise en page: Martine Bagnoud, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Georges Tissot.

Collaboration régulière: Valérie Baileys, Bounédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, Fátima Cilene de Souza, Julien Dubouchet Corthay, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Giangorgio Gargantini, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Sylvain Tarrat, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Parait 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Un NON propositif

Le SIT rejoint le camp des référendaires. Le RMCAS est une meilleure solution au chômage de longue durée que l'aide sociale. Mais il reste une solution imparfaite, dans un dispositif qui doit être amélioré. Vers une initiative syndicale ?

Trancher la question n'a pas été facile, même si c'est à une nette majorité que le comité du SIT a finalement décidé de soutenir le référendum contre la suppression du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale) et contre la LASI (loi sur l'aide sociale individuelle), au terme d'un débat riche et sans tabous. C'est que le projet de loi 10599 n'est pas dénué d'intérêt, et qu'il contient des avantages directs et concrets pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Mesures d'insertion professionnelle et amélioration du revenu

Le projet de loi propose en effet de mettre à disposition de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale des mesures d'insertion professionnelles, telles que bilans de compétence, validations d'acquis et formations professionnelles, stages en entreprise, ainsi que l'accès aux allocations de retour à l'emploi (ARE) et aux emplois de solidarité (EdS). Ces mesures sont les bienvenues, et constituent en tant que telles des outils de réinsertion professionnelle, qui sans être la panacée, pourraient s'avérer utiles pour nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. L'élargissement de la possibilité, pour les jeunes de moins de 30 ans notamment, d'entreprendre une formation qualifiante et certifiante, comme un CFC par exemple, constitue sans nul doute une avancée appréciable.

D'un autre côté, l'"économie" résultant de la suppression du RMCAS - et de son barème plus élevé que celui de l'aide sociale - sera redistribuée sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, qui verront leur revenu légèrement augmenter par une meilleure prise en compte du loyer dans le calcul des prestations. Alors pourquoi s'y opposer ?

Une mise en œuvre incertaine

L'accès à ces mesures dépendra essentiellement des moyens mis à disposition par les autorités, car elles ne constituent pas des droits exigibles par les bénéficiaires. Le Conseil d'Etat promet 18 millions de francs par an pour financer ces mesures. Mais il est piquant de relever que lors de l'examen du projet de loi en commission, François Longchamp a indiqué qu'une part de ce montant sera prélevée dans l'enveloppe non dépensée de la loi cantonale sur le chômage. Le ministre de la solidarité et de l'emploi n'avait-il pas juré, au moment de supprimer les emplois temporaires cantonaux, que la totalité du budget consacré à ces derniers serait réutilisée dans le cadre de sa nouvelle loi cantonale sur le chômage ? Deux conclusions s'imposent : d'une part la promesse sur les moyens à attribuer à la politique de chômage n'a pas été tenue, et d'autre part ces moyens sont maintenant relégués à l'aide sociale plutôt qu'à un renforcement du dispositif en amont de cette dernière.

Quant à l'amélioration du revenu de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, celle-ci dépendra de l'adaptation du règlement d'application de la future loi, c'est-à-dire de la volonté du Conseil d'Etat plutôt que de celle du législateur.

Enfin, le parti socialiste a obtenu au forceps un amendement obligeant l'Etat à attribuer à l'Hospice général le financement de fonctionnement

nécessaire à la mise en œuvre du projet de loi. Or, le sort réservé à l'initiative sur les EMS, pourtant votée par le peuple, est riche d'enseignements sur la portée de ce type d'engagement de principe lorsqu'il ne reflète pas une réelle volonté de l'exécutif.

Entre fin du droit au chômage et assistance publique: la nécessité d'un dispositif intermédiaire

Il est apparu évident au cours de nos débats que le maintien du RMCAS dans sa forme actuelle n'est pas satisfaisant, tant il est vrai qu'il a démontré son peu d'efficacité en matière de réinsertion professionnelle et que comme indiqué ci-dessus, certains aspects du PL 10599 sont intéressants. Mais le RMCAS a la grande vertu d'être conçu comme un droit pour les chômeurs-euses en fin de droit fédéral. Et c'est de là qu'il faut partir : des droits plutôt que des éventails de possibilités sur papier. Pour le SIT, le maintien d'un dispositif intermédiaire entre le droit fédéral en matière de chômage et l'aide sociale est primordial. Mais ce dispositif doit être repensé et amélioré.

La loi votée par le Grand Conseil oppose le principe d'un droit à des prestations pour les chômeurs-euses de longue durée (RMCAS) à la mise à disposition de nouvelles mesures d'insertion professionnelles. Mais pourquoi donc les opposer ? Face à ce dilemme qui nous est imposé, nous répondons qu'il est impératif d'œuvrer pour un dispositif alliant les deux éléments : un droit à un revenu minimum cantonal inscrit dans la loi, et un véritable droit à des mesures d'insertion professionnelle.

Ce dispositif intermédiaire ne saurait être complet et efficace sans agir en amont de la fin de droits aux indemnités fédérales de chômage. Alors que la 4^e révision de la loi fédérale sur le chômage (LACI) entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain, il est plus qu'urgent de revoir la loi cantonale sur le chômage, afin que cette dernière puisse réellement pallier les carences du droit fédéral. Le peuple genevois avait justement refusé cette 4^e révision. Il doit être entendu.

Une initiative sur l'emploi ?

Il est une autre évidence que le Comité du SIT a mise en avant dans ses réflexions, qui suivent celles du Congrès du SIT de novembre 2010 : la lutte contre le chômage est en premier lieu une lutte pour l'emploi. Préserver l'emploi existant, favoriser la création de nouveaux emplois dans des secteurs correspondant d'une part aux besoins de l'économie locale et d'autre part à ceux des demandeurs-euses d'emploi. Des pistes existent, notamment dans le domaine de l'aide à la personne (accompagnement et soins aux personnes âgées, accompagnement de l'enfance en âge pré-scolaire et scolaire, etc.) et de l'écologie. Ces pistes concernent tant le secteur privé que les secteurs public et para-public.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler ici que la politique d'austérité budgétaire de l'Etat a conduit ce dernier à pallier les manques d'effectifs par le recours massif à des activités dites "de réinsertion" : emplois temporaires cantonaux, programmes d'emploi-formation, contre-prestations de béné-

La nouvelle loi sur le chômage

Lors de la votation du 26 septembre 2010, le peuple suisse a accepté la modification de la loi sur le chômage. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} avril.

Genève a refusé la révision à quelque 60% des votant-e-s. Malheureusement, au niveau suisse, le résultat fut moins favorable. Le SIT s'est battu contre cette révision et notamment contre son volet d'économies faites sur le dos des assuré-e-s.

Au 1^{er} janvier passé, l'augmentation du taux de cotisation est entrée en vigueur, passant à 2.2% sur la part de salaire jusqu'à 126'000 francs, et un pour-cent de solidarité a été introduit sur la portion de salaire entre 126'001 et 315'000 francs.

Les mesures d'économie sur les indemnités vont entrer en vigueur le 1^{er} avril prochain, une partie des modifications touchant l'ensemble des assuré-e-s, une autre seulement les personnes s'inscrivant au chômage pour un droit à partir du 1^{er} avril 2011.

Mesures touchant l'ensemble des assuré-e-s

Avec la nouvelle loi, le nombre d'indemnités de chômage va être adapté pour tous les assuré-e-s en fonction de leur situation :

- les 120 indemnités supplémentaires en raison de zone de crise sont supprimées ;
- les personnes qui se sont inscrites au chômage suite à une formation, à un long arrêt maladie ou accident, à un divorce ou une séparation ou au retour en Suisse après un séjour dans un pays hors de l'Union européenne ou non-membre de l'AELE vont voir leur droit de base réduit de 260 à 90 indemnités de chômage ;
- les jeunes de moins de 25 ans sans enfants verront leur droit de base ramené à 200 indemnités ;
- les personnes qui ont travaillé moins de 18 mois dans les deux ans avant leur inscription au chômage vont perdre 140 indemnités de chômage et devront se contenter de 260 ;
- les personnes de plus de 55 ans qui n'ont pas travaillé durant la totalité des deux ans avant leur inscription au chômage verront leur droit au chômage ramené de 520 à 400 indemnités.

Pour nombre d'assuré-e-s, cela signifie que le droit aux indemnités va s'arrêter brutalement le 1^{er} avril 2011.

Pour connaître votre situation particulière, adressez-vous à votre caisse de chômage qui pourra vous renseigner concrètement sur les changements que vous subirez. Si vous n'avez pas indiqué toutes les périodes de travail effectuées dans les deux ans avant votre inscription au chômage, apportez les attestations de l'employeur et contrats manquants, indispensables pour que la caisse de chômage puisse les prendre en compte.

De plus, la règle concernant la remise des preuves de recherches d'emploi à votre conseiller-e à l'Office cantonal de l'emploi a changé : avant, si vous ne les aviez pas remises pour le 5 du mois suivant, l'Office cantonal vous envoyait un rappel avant de vous pénaliser si vous ne les remettiez pas. Dès le 1^{er} avril 2011, vous devez absolument avoir remis vos preuves de recherches le 5 du mois suivant au plus tard. Si ce n'est pas le cas, l'Office cantonal de l'emploi vous pénalisera tout de suite.

caires de l'aide sociale et du... RMCAS. Ce n'est en effet un secret pour personne que de nombreux services de l'Etat et des institutions publiques autonomes n'auraient pas pu et ne peuvent pas fonctionner sans cet apport de main d'œuvre. Pourquoi donc maintenir cette dernière dans un statut précaire de programmes de réinsertion, alors que l'objectif pourrait être atteint si l'Etat leur offrait un véritable poste de travail ?

En se joignant au référendum, le SIT ne fait donc pas le choix de défendre le statu quo. C'est un NON résolument tourné vers l'avenir, un pas dans le sens d'une offensive syndicale vers des propositions de réponses à la problématique du chômage et de la précarité, d'une part en termes de droits nouveaux pour les exclu-e-s du marché du travail, et d'autre part en termes de développement de l'emploi, et notamment d'emplois accessibles aux travailleurs-euses peu qualifiés-e-s. Quelle que soit l'issue de cette lutte référendaire, c'est donc dans un combat beaucoup plus fondamental que le SIT s'engage aujourd'hui.

David De Filippo

Mesures ne touchant que les nouveaux droits à partir du 1^{er} avril 2011

Parmi les changements ne s'appliquant qu'aux nouveaux dossiers, il y a ceux concernant le mode de calcul des indemnités de chômage, les types de contrats qui ne compteront plus pour l'établissement d'un droit au chômage et les délais d'attente :

- dès le 1^{er} avril 2011, les périodes de cotisation accumulées dans une "mesure de marché du travail" - c'est-à-dire un stage de 6 à 12 mois dans un service de l'Etat ou dans un secteur subventionné par l'Etat (les programmes cantonaux d'emploi-formation ou PCEF attribués par le service des mesures cantonales) ne compteront plus comme périodes de travail contribuant à l'ouverture d'un nouveau droit au chômage ;
- le calcul des indemnités de chômage pour un nouveau droit sur la base d'un gain intermédiaire se fera sur la seule base du salaire du gain intermédiaire (jusqu'à présent, les indemnités de chômage versées y étaient ajoutées jusqu'à concurrence du salaire de gain intermédiaire). Le montant des indemnités risque alors fort de chuter brutalement. Cela pourra avoir comme conséquence que les personnes continuant à travailler en gain intermédiaire verront nier leur droit à un nouveau délai-cadre parce qu'elles n'auront pas de "perte à prendre en considération" ;
- les modes de calcul des indemnités de chômage vont changer pour les personnes dont le salaire fluctue selon les saisons - c'est le cas notamment pour les personnes travaillant dans le bâtiment - et pour les artistes.

Les délais d'attente seront fixés en fonction du salaire avant le chômage (gain assuré) et de la situation familiale des assuré-e-s.

Personnes avec enfants à charge

Gain assuré	jours d'attente
500 à 5'000 francs	0
5'000 à 10'500 francs	5

Personnes sans enfants

Gain assuré	jours d'attente
Jusqu'à 3'000 francs	0
3'001 à 5'000 francs	5
5'001 à 7'500 francs	10
7'501 à 10'416 francs	15
Dès 10'417 francs	20

Presque tous ces changements mènent à une diminution des prestations pour les personnes au chômage, alors que la Confédération n'a pas prévu de prélever le moindre centime de cotisation à l'assurance-chômage sur la part de salaire dépassant 315'000 francs.

Il devient alors d'autant plus important de se syndiquer et de convaincre ses collègues d'en faire autant et lutter ensemble pour qu'enfin, nos gouvernants adoptent une politique économique et sociale en faveur de toute la population et surtout des plus démunis et non pas seulement en faveur des quelques nant-e-s qui continuent à profiter d'un système favorisant l'inégalité.

EC

Nouvelle loi sur le chômage : séances d'information

La nouvelle LACI - votée par le peuple l'an passé - entrera en vigueur le 1^{er} avril 2011. Pour informer les chômeurs-euses et toute personne intéressée des modifications qui concernent chacun-e et qui sont extrêmement importantes (raison pour laquelle nous avions combattu cette révision) le SIT organise trois séances d'information :

jeudi 3 mars - 17h

jeudi 17 mars - 18h

Bienvenue à chacun-e !

La caisse chômage du SIT est à votre disposition !

Il existe en Suisse deux type de caisses chômage : les publiques et les privées, surtout syndicales. Elles appliquent la même loi et versent les mêmes indemnités. Mais les caisses syndicales ont également pour avantage d'offrir un interface avec le syndicat, qui pourra ainsi traiter les questions annexes à un congé : délai de congé, justesse du licenciement, prétention à faire valoir, etc. C'est ainsi que les syndiqué-e-s SIT auront tout intérêt à s'adresser à la caisse chômage du SIT lors de leur inscription au chômage.



Le 14 juin 2011, mobilisons-nous !

Le 14 juin, c'est...

14 juin 1981: introduction de l'article (art.4, al.2) constitutionnel sur l'égalité homme et femme.

14 juin 1991: grève des femmes, 1/2 million de femmes en Suisse se mobilisent pour dénoncer les inégalités et l'absence de mesures concrètes.

2011, c'est

- les 40 ans du droit de vote des femmes suisses,
 - les 30 ans de l'article constitutionnel,
 - les 20 ans de la grève des femmes,
 - les 15 ans de la loi sur l'égalité... et pourtant, les inégalités demeurent.
- Nous appelons les femmes et les hommes à une Journée d'action et de revendications.

Programme

Matinée Action de soutien aux travailleuses de l'économie domestique et autres actions
12h-14h stands de récolte de signatures: initiative salaire minimum
14h06 Manifestez-vous!
Actions sur les lieux de travail, dans la rue, à la maison, partout.
17h30 Manifestons ensemble!
Rassemblement Zone piétonne du Mont-Blanc, puis défilé au centre ville.
dès 19h00 Soirée festive et artistique en plein air (en préparation).

Couleur de ralliement: violet-fuschia
Radio Resistencia en direct toute la journée (FM 93.8)
www.14juin2011.ch

Rejoignez-nous! Organisez-vous sur votre lieu de travail! Parlez-en autour de vous! Informez le SIT des actions prévues ce jour là!

Permis B, L, G, F:

Faites contrôler votre impôt à la source!

Attention: délai impératif au 31 mars

Collègues frontaliers et frontalières (quelle que soit votre nationalité) ou avec permis B, L (courte durée), F (requérants d'asile) ou CI (famille de fonctionnaire international-e), ce rappel s'adresse à vous.

Rappelez-vous que vous êtes imposé-e-s à la source selon un barème forfaitaire. Vous recevez d'ailleurs en début d'année un formulaire de déclaration à remplir et à renvoyer à votre employeur. Celui-ci vous adresse en revanche l'attestation quittance pour l'année qui vient de se terminer. Vous devez la vérifier attentivement: le taux n'est peut-être pas celui qui doit être appliqué pour vous, notamment si vous avez eu des variations de salaire, mais aussi, par exemple dans le cas des couples mariés dont les deux travaillent: vous êtes imposés comme célibataires, et devez donc demander la rectification de l'impôt.

Vous pouvez aussi, depuis l'année 2010, demander des déductions: les frontalier-e-s avec le statut de quasi résident (dont 90% du revenu est acquis en Suisse) peuvent demander la déduction des frais effectifs (frais kilométriques, frais de repas, frais de garde pour enfants de moins de 13 ans, assurance maladie, intérêts d'emprunt, etc.). Pour cela vous devrez remplir une déclaration fiscale après avoir coché la case *ad hoc* sur la demande de rectification.

Pour toutes ces démarches, vous devrez donc remplir une demande de rectification, avec, attention, un délai impératif au 31 mars 2011, faute de quoi l'administration n'entrera pas en matière.

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire de déclaration et de rectification, vous pouvez les demander à l'Administration fiscale cantonale, 26 rue du Stand, à Genève, ou les télécharger à l'adresse www.geneve.ch/impots

Permanences impôt au SIT

Le SIT organise pour vous (membres du SIT) des permanences gratuites afin de vérifier votre impôt à la source et faire la demande de rectification.

tous les lundi - mercredi - vendredi de 14h à 17h.

Nous remplirons également, le cas échéant, votre déclaration d'impôt moyennant une participation modique. Ce second service s'adresse à tou-te-s les membres, y compris non imposé-e-s à la source.

sur rendez-vous, au 022 818 03 20.

Champagne!

Les 30 ans de l'aide-mémoire

Il y a 30 ans, en avril 1981, le SIT publiait dans sa série des bulletins d'information un bulletin spécial qu'il présentait ainsi:

"Le comité de la FSCG [nom du SIT alors] a décidé de mettre à la disposition de tous ses membres un aide-mémoire donnant des informations pratiques sur divers problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les travailleuses et les travailleurs, ainsi qu'une comparaison des principales conventions collectives en vigueur à Genève.

Nous avons essayé de faire une brochure simple, maniable et pas trop épaisse. Cela signifie que nous avons dû nous en tenir aux cas généraux les plus fréquents. La brochure ne répond pas à tous les cas spé-

ciaux et individuels, pour lesquels il faut s'adresser au secrétariat syndical.

*(...)
C'est un premier essai que nous faisons, et dont nous nous rendons compte qu'il ne répond pas forcément à l'attente de chacune et de chacun. Grâce aux remarques que vous nous apporterez, nous pourrions publier au début 1982 une version améliorée, complétée et mise à jour."*

La brochure comportait alors 24 pages - comme aujourd'hui - et contenait à peu près les mêmes rubriques, mais bien plus courtes, que celles que vous

trouverez dans l'aide-mémoire encarté dans ce numéro de SIT-info. Différence de taille pourtant: sept pages étaient consacrées à la comparaison des principales conventions collectives et, comme il n'y avait à l'époque pas d'ordinateur pour la mise en page, elles étaient écrites à la main (voir photo ci-contre). Ces pages furent abandonnées au bout de quelques années, car l'attente des négociations de dernière minute dans les CCT retardait toujours la parution de l'aide-mémoire.

Et pendant 30 ans, chaque année vit la parution de la petite brochure, sauf en 2009, où elle fut intégrée dans le corps même de SIT-info.

L'introduction du premier aide-mémoire se concluait par

20	ASSURANCES	GRANDS MAGASINS	HOTELLERIE RESTAURATION	21	COUTURE	CONFISURE	COMMERÇES
HORAIRE HEBDOMADAIRE	42.5	42	48 à 54 h	HORAIRE HEBDOMADAIRE	45	47	45
VACANCES	4 semaines après 8 ans de service 5 des 40 ans et 3 suivantes 5 des 50 ans et 3 suivantes	3 pour tous 4 des 40 ans et 3 suivantes 5 des 50 ans et 3 suivantes	3 pour tous 4 des 40 ans et 3 suivantes 5 des 50 ans et 3 suivantes	VACANCES	3 pour tous 4 des 40 ans de service 5 des 50 ans de service	3 pour tous 4 des 40 ans de service 5 des 50 ans de service	3 pour tous 4 des 40 ans de service 5 des 50 ans de service
DÉPENS/INDÉLITÉ	non	non	non	DÉPENS/INDÉLITÉ	non	non	non
COMPENSATION ALCOOLISME	seulement sur les minima	seulement sur les minima	seulement sur les minima	COMPENSATION ALCOOLISME	automatique sur les minima	automatique sur les minima	automatique sur tous les salaires
CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE	non	non	10 fr. par an	CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE	non	20 fr. par an	non
SALAIRE EN CAS D'ACCIDENT	LAMA + LAAG	LAMA + LAAG	LAMA + LAAG	SALAIRE EN CAS D'ACCIDENT	LAMA + LAAG	LAMA + LAAG	LAMA + LAAG
SALAIRE EN CAS DE MALADIE	échelle bernoise	80% ou échelle bernoise	échelle bernoise	SALAIRE EN CAS DE MALADIE	80% du salaire	80% du salaire	80% du salaire
SALAIRE MINIMA	OUI selon qualification	OUI selon qualification	OUI selon qualification	SALAIRE MINIMA	non	OUI	minimum national + entente à Genève
REMARQUES - DIVERS				REMARQUES - DIVERS			



un contenu plus syndical:

"Il va sans dire que comme organisation syndicale, nous ne sommes pas satisfaits du contenu de toutes les lois et toutes les conventions collectives et que nous nous battons pour les améliorer. C'est ainsi qu'actuellement, la FSCG se bat en priorité pour:

- la réduction du temps de travail;
- l'augmentation des bas salaires;

- la suppression des discriminations hommes-femmes, suisses-étrangers;
- la protection contre les licenciements;
- une fiscalité équitable;
- l'accroissement des allocations familiales."

Vous dites? Rien n'a changé? Et bien, dans nos aspirations, non!

Davantage de droits pour les étrangers

L'année 2011 promet d'être une nouvelle fois bien remplie pour le SIT et sa commission migration. Loin de se laisser décourager par le résultat effrayant du 28 novembre dernier (votation sur l'initiative "renvoi des étrangers criminels"), il est déterminé à continuer le combat. Petit tour d'horizon des enjeux.

10 ans du mouvement des sans-papiers

En 2001 avaient lieu les premières mobilisations collectives de sans-papiers et des organisations qui les soutiennent. Le SIT était dans les initiators. Depuis lors, de nombreux pas ont été franchis. Grâce notamment aux permanences que le SIT a mises à leur disposition, les travailleurs et travailleuses sans statut légal ont pu s'organiser et commencer à revendiquer leurs droits.

C'est également de ces mobilisations que découle la demande de régularisation collective déposée en 2003, et soutenue par le Conseil d'Etat. Si cette demande est pour le moment "gelée" au niveau fédéral, d'autres avancées ont eu lieu sur le plan cantonal : arrêt des expulsions manu militari, accès aux assurances sociales facilité pour les salarié-e-s de l'économie domestique grâce à la création de Chèque service, etc.

Pourtant, au niveau suisse, il reste encore beaucoup à faire. Les mouvements de défense des sans-papiers ont décidé de saisir l'occasion de cet anniversaire pour redynamiser la mobilisation. Dans ce cadre auront notamment lieu deux événements importants : le lancement d'une pétition au Conseil fédéral réclamant des solutions concrètes pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes enfermés, et une grande manifestation nationale le 1^{er} octobre 2011 à Berne, avec toutes les personnes et organisations concernées par la problématique.

Lutte contre la xénophobie

Le résultat des votations sur le renvoi des criminels étrangers a de quoi inquiéter. Car si le canton de Genève a dit 2 fois non, plusieurs communes péribaines ont quant à elles accepté l'initiative de l'UDC. En collaboration avec de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (*Stonex*), nous avons un travail de fond à mener pour comprendre les raisons profondes de ce rejet de l'Autre, et pour déconstruire le discours populiste qui fait des étrangers la source de tous les maux. En cette année électorale qui verra à nouveau le plus grand parti politique du pays faire son beurre sur la xénophobie, le SIT veillera à faire entendre sa voix au milieu du brouhaha d'ignorance et de haine qui inondera le pays.

Accès aux droits

Syndicat interprofessionnel regroupant des salariés de plus de 100 nationalités, le SIT est par nature un lieu d'intégration qui refuse de voir les personnes traitées différemment en fonction de leur provenance. En 2011, il travaillera en particulier à permettre l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans statut légal. Nous poursuivrons également notre travail d'information, et nos démarches pour

faciliter l'accès aux assurances sociales, le regroupement familial, le renouvellement de permis, l'obtention de permis d'établissement aux travailleuses et travailleurs étrangers. Enfin, dans le cadre des travaux de la Constituante, nous poursuivrons (notamment en collaboration avec la coordination Vivre) notre campagne pour que le droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau cantonal et communal figurent dans le texte fondateur du canton.

A travers tous ces enjeux se pose une seule et même question, celle de l'intégration des étrangers. Une intégration que le SIT ne réduit pas aux seuls "efforts" que la société suisse serait en droit d'attendre des migrant-e-s, mais une intégration conçue au contraire comme une nécessité de politique publique. Il ne suffit pas de demander aux étrangers-ères de s'intégrer, il faut également et surtout que le pays d'accueil leur en donne les moyens : accueillir activement, garantir l'égalité des droits et des opportunités, bannir toute forme de discrimination. Intégrer plutôt qu'exclure, intégrer avant d'exiger des autres qu'ils-elles s'intègrent tout-e-s seul-e-s.

La Commission migration SIT

La commission migration regroupe des militant-e-s SIT de différents horizons intéressés à participer activement à la mise en œuvre de ce programme. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas, appelez nous au 022 818 03 00 ou envoyez nous un message à : mgagnon@sit-syndicat.ch

L'amnistie fiscale rejetée

Frauder n'est pas gagner!

Le rejet par le peuple, dimanche 13 février, du projet de blanchiment fiscal des fraudeurs, pudiquement appelé "amnistie fiscale", est une excellente nouvelle!

Cette loi, qui accordait un rabais d'impôt de 60% à 100% pour les seuls fraudeurs - pourtant déjà exonérés de poursuites pénales - poussait trop loin le bouchon de l'injustice fiscale. Les quartiers populaires ne s'y sont pas trompés : tous la rejettent, Ville de Genève (sauf Florissant et Champel...) ou communes suburbaines comme Onex, Lancy, Meyrin ou Vernier - y compris le Lignon et les Avanchets, à l'inverse de Cologny ou autres Vandoeuvres. La carte de vote dessine un vrai clivage entre le monde salarié, qui a refusé la loi, et celui des affaires, qui l'avait bricolée. Un bon réflexe populaire, qui fait aussi la nique aux partis populistes (MCG, UDC), qui s'étaient alliés aux puissants. On retiendra aussi la cocasserie de la campagne des avocats de la fraude fiscale, avec le coup (bas) de la blonde ("oups, mes impôts") : prendre l'électricité et l'électeur pour des idiot-e-s n'a heureusement pas payé.

Une petite victoire qui ne fait pas oublier les défaites passées

Si on fait un zoom arrière sur cette question, on verra que ce même monde des affaires mène une vraie guerre fiscale politique, depuis plusieurs années, et que cette petite victoire ne saurait faire oublier les nombreuses défaites passées que les travailleurs et travailleuses ont subies sur cette question. Avec pour résultat un amaigrissement des ressources publiques et de l'Etat social, dont ils et elles ont cruellement besoin, et de plus en plus, vu les inégalités croissantes.

En novembre passé, nous n'avons pu freiner la concurrence fiscale de cantons comme Zoug ou Schwytz, dumping admis en votation populaire. Et voilà qu'aujourd'hui, le débat s'ouvre au niveau de la fiscalité des entreprises : l'Union européenne reproche à la Suisse - à juste titre - de favoriser les délocalisations des sociétés pour bénéficier de tarifs fiscalement avantageux chez nous.

Or une délocalisation c'est : une destruction d'emploi au lieu de départ, avec chômage à assumer par les collectivités publiques ; une moindre création d'emploi au lieu d'arrivée (il n'en est jamais recréé ailleurs autant que détruit) ; une soustraction de l'impôt qui aurait dû revenir à la collectivité d'origine de l'entreprise ; et le plus souvent non compensée dans le pays d'accueil, puisque justement, celui-ci offre un forfait fiscal pour attirer l'entreprise. Entreprise qui gagne donc sur les deux tableaux (masse salariale et impôt), alors que la collectivité publique perd sur les deux (chômage et pertes de contributions). Et c'est la finance qui récupère le gain : l'argent ainsi pris aux salarié-e-s et aux collectivités publiques partira en bonus ou en dividendes, et s'envolera vers les hautes sphères, quasiment insaisissable.

La Suisse a allégrement joué ce jeu qui, demain, va se retourner contre nous, puisque l'Union européenne nous demande de cesser cette concurrence déloyale. Et que proposent les cantons en réponse, sous pression du patronat politique ? Neuchâtel trace une voie dangereuse et inadmissible, que Genève est tentée

de reprendre : celle d'une nouvelle baisse de l'impôt, de celui des entreprises locales, pour éviter qu'on nous reproche d'imposer les entreprises étrangères moins que les entreprises locales. Au lieu de remonter tout le monde au niveau d'impôt correct, l'idée est de niveler par le bas, en plaçant au niveau artificiellement bas le barème des entreprises étrangères (fait exprès pour les attirer). Cela se chiffrera en centaines de millions, voire en milliards de pertes fiscales, que "payeront" les petits.

Car payer ses impôts n'est certes pas un plaisir ; mais c'est juste une nécessité : sans impôts, pas de civilisation, d'école, d'université, d'EPFL ou Z ; pas de recherche, de culture, de routes, d'infrastructures, de trains, d'hôpitaux, de parcs publics, de centres sportifs ; pas d'assurances sociales, pas d'enfance. C'est pourquoi on les appelle aussi "contributions publiques", nom qui dit bien qu'il s'agit de la contribution de chacun-e à un pot commun, dans l'idée d'un "bien commun", pour tenter de donner une vie digne à tou-te-s.

C'est cette responsabilité que



les affairistes et le patronat politique cherchent à éviter le plus possible. Chaque démarche pour payer moins d'impôt de la part d'une entreprise ou d'un brasseur d'affaires enlève à la population ce qui devrait lui revenir (même si souvent, au niveau des petites entreprises, la pression est imposée par les plus grandes, et à l'échelle mondiale). Cette attitude de mauvais joueurs et d'éternels tricheurs sur le plan des impôts et de l'Etat est indigne. Elle crée la division sociale, les inégalités, la pauvreté, et elle contribue à donner à l'échelle internationale l'image d'une Suisse comme terre d'asile des puissants profiteurs du monde entier, de ceux qui profitent de notre fiscalité, de ceux qui profitent du secret de nos banques (d'un Johnny à un Ben Ali, d'un Kamprad d'Ikea à de plus anonymes), une Suisse dont le cache-sexe de "neutralité" et de "promoteur de la paix" ne trompe plus personne (espérons-le). Une Suisse et une logique à changer.

Jean-Luc Ferrière

Carnet noir

Jean-Louis Bailly

Notre ami et camarade Jean-Louis est mort accidentellement en montagne, dans la région de Passy, samedi 12 février.

Les militant-e-s du SIT présentent aux congrès du SIT se souvenaient certainement des salutations régulières qu'il adressait à chaque congrès de la part de l'Union locale de la CFDT Annemasse, puis de la CEST. Car nous avions rencontré Jean-Louis en octobre 1975, quand l'usine des Charmilles-Cuénod de la région frontalière était en grève, le début d'une collaboration d'abord dans le secteur de la métallurgie, puis au niveau interprofessionnel, avec par exemple à la clé un tract unitaire CFDT-SIT distribué le 1^{er} mai 1976.

C'est aussi à cette époque que fut organisé avec lui le passage clandestin de la frontière des montres LIP, pour vendre en Suisse, les montres que vendaient les ouvriers-ères de cette usine de Besançon qui avaient occupé leur entreprise : "on fabrique, on vend, on se paye!", la lutte ouvrière la plus fameuse de la France des années 1970.

Jean-Louis a bien dû prendre la parole à au moins sept ou huit congrès SIT et notamment à celui du changement de nom en 1985.

Il a surtout, au niveau régional, participé à la création du Conseil intersyndical de l'arc lémanique (syndicats de Suisse et de France) et surtout à celle

de la CEST - Coordination économique et sociale transfrontalière - de laquelle nos deux syndicats ont été à l'origine en décembre 1985. Un travail de longue haleine sur le développement des liens régionaux auquel Jean-Louis apporta sa sensibilité de syndicaliste et celle des exclus de l'agglomération d'Annemasse. Il venait, il y a une ou deux semaines, de faire publier dans "Le Faucigny" un article dans lequel il proposait un moratoire pour le développement de Genève.

A sa famille, à ses ami-e-s et à ses proches, à ses camarades, le SIT présente toute sa sympathie.

GT

Francis Pittet

Notre ami Francis Pittet est décédé vendredi 18 février dans sa 94^e année.

Il était le deuxième plus ancien membre du SIT (mais le cinquième plus âgé!) puisqu'il a adhéré au syndicat - qui était alors la Fédération des syndicats chrétiens - en 1934.

Francis a marqué l'histoire du SIT de sa présence militante qui était le fruit de ses convictions. Il a été membre du comité du syndicat des garages jusqu'à sa retraite en 1982, représentant du groupe d'entreprise dont il était délégué syndical, participant

aux négociations pour la convention collective du secteur. Mais il a également fait partie du groupe des jeunes travailleurs d'avant guerre, du comité et même du bureau de la Fédération pendant de nombreuses années, ainsi que du syndicat des retraités.

Il fut aussi un des pionniers qui ont contribué à la mise sur pied du Chalet La Bruyère à Saint Gervais et a été l'un des gardiens assidus et fait partie de la commission jusqu'à tout récemment - puisque le Chalet est aujourd'hui vendu.

Francis avait sa façon bien à lui de défendre son point de vue, sachant saisir - parfois retourner - une salle par son enthousiasme, quelquefois par ses colères, par son humour toujours. Dans ce domaine, il faisait la paire avec son frère Fernand, qui a été secrétaire syndical du syndicat de 1945 à 1981, et secrétaire général depuis 1968.

A sa famille, à ses proches, à toutes celles et tous ceux qui ont milité avec Francis, le SIT présente toute sa sympathie.

GT

Sécurité renforcée!

Pour prévenir les accidents de travail qui sont toujours trop nombreux sur les chantiers genevois, l'inspection des chantiers est un service d'Etat qui contrôle depuis des décennies en toute indépendance les installations, pour la protection des ouvriers et du public.

Cet organe indépendant permet à Genève d'avoir les meilleurs résultats de Suisse en la matière et évite à de nombreux travailleurs des accidents représentant très souvent un tournant catastrophique dans leur vie et celle de leur famille.

Suite à de nombreux échanges, parfois tendus,

avec le Département de Mark Muller en charge de ce service, les syndicats de la construction ont reçu la garantie que ce service sera intégralement maintenu et renforcé. Le projet de le démanteler en transférant en partie les prestations de l'inspectorat des chantiers à la SUVA est écarté, ce qui représente un immense soulagement pour le SIT qui remercie tous-tes les militant-e-s qui se sont mobilisé-e-s, notamment au travers de la pétition lancée au printemps dernier pour éviter que les chantiers estropient et tuent.

Sylvain Lehmann
et
Thierry Horner



Avis aux vendeuses et vendeurs :

ATTENTION: convention collective de la vente menacée!

- Plus de salaire minimum dans la vente;
- plus de limite de la semaine de travail à 42h par semaine dans tous les commerces;
- plus de protection contre le travail du soir ou la semaine de 6 jours;
- plus d'assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie ...

C'est ce que les patrons du commerce de détail proposent dès juillet 2011!

Après notre belle victoire sur les horaires des magasins, la mobilisation est aujourd'hui nécessaire pour sauvegarder et améliorer les conventions collectives de la vente!

En novembre 2010, la population genevoise a voté à 56,2% contre l'extension des horaires des magasins. Par ce vote, les genevois-e-s ont clairement soutenu le personnel de vente et appelé à veiller aux conditions de travail des vendeuses et des vendeurs. Sourds à cet appel, les patrons du commerce de détail annoncent aujourd'hui qu'ils ne veulent pas renouveler la convention collective de la vente sans concession sur les horaires des magasins.

Afin de discuter ensemble des différentes alternatives et de la réponse à donner à l'attitude scandaleuse du patronat, nous invitons les vendeuses et les vendeurs à nous rejoindre

mardi 8 mars à 19h.30
pour le comité vente

au SIT

16, rue des Chaudronniers

Venez nombreuses et nombreux!

Le chômage pour payer les salaires

Le vendredi 26 novembre 2010, le responsable du restaurant le Lab'O convoque chaque salarié-e séparément pour un entretien individuel.

A chacun-e, il annonce son licenciement et lui explique que la société traverse de graves difficultés économiques et qu'elle n'est donc pas en mesure pour l'instant de lui payer son salaire du mois de novembre.

Quant au reste des créances salariales (solde de vacances, 13^e salaire et heures supplémentaires, etc.), il faut carrément mettre une grande croix dessus et les oublier, car la société n'arrivera jamais à les honorer. D'ailleurs, dès le 1^{er} décembre, l'établissement sera repris par une nouvelle société, qui se propose de vous engager. En bref, faites table rase du passé, oubliez vos arriérés de salaire et continuez à bosser pour nous, voilà le discours tenu par ce qu'on appelle le "responsable".

S'asseoir sur son 13^e, ses heures supplémentaires, son solde de vacances, n'avoir aucune garantie de pouvoir toucher son salaire du mois de novembre tout en continuant à bosser dans le même resto... voilà, ce que les patrons ont tenté de faire avaler aux salarié-e-s de l'ancien restaurant Mövenpick. L'annonce est rude et violente, avec la fâcheuse impression qu'on prend les travailleurs-euses pour des imbéciles.

Choqués, indignés et surtout décidés à ne pas se laisser marcher dessus, les employés-e-s ont alerté leurs syndicats (SIT

et Unia). Quatre représentants des salarié-e-s accompagnés du SIT et d'Unia ont rencontré les responsables actuels et futurs. Lors de cette réunion, il a été demandé à l'employeur de payer les salaires de novembre dans les 24 heures et les syndicats ont rappelé au futur exploitant les teneurs de l'article sur le transfert d'entreprises, qui prévoit que le repreneur est responsable de toutes les créances salariales (heures sup^l, solde de vacances, 13^e salaire, etc.) laissées par l'ancien exploitant.

Le 30 novembre, face à la combativité des salariés, le futur exploitant renonce à reprendre la gestion du restaurant. Au su de cette nouvelle, les travailleurs-euses, craignant de ne pas être payés du tout, décident d'occuper leur lieu de travail jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'assurance de recevoir leur dû.

Ce n'est que vers 23h30 qu'ils quittent le restaurant, ayant obtenu un rendez-vous avec les deux principaux actionnaires et une reconnaissance de dette écrite de l'ensemble des créances salariales.

La réunion avec les actionnaires et leur avocat est tronquée car ceux-ci ne sont pas venus négocier avec les représentants-e-s des travailleurs mais tout simplement leur expliquer que comme la société n'avait plus d'argent, elle serait mise

en faillite et que c'est ainsi l'assurance chômage qui prendra en charge les impayés des quatre derniers mois. Le reste passe par pertes et profits pour les travailleurs-euses: l'employeur et les actionnaires n'auraient strictement rien à débours. Scandalisés par la manière de procéder, les travailleurs ont exigé de la part des actionnaires qu'ils compensent de leur poche les pertes subies (délai de congé, une part du 13^e, etc.). Ce n'est qu'après de longues et âpres négociations que les deux actionnaires concèdent à titre individuel d'entretenir leur porte-monnaie.

Financièrement, les salariés ne s'en sortent pas trop mal, car ils ont pu assez rapidement récupérer leur arriéré de salaire grâce à l'assurance chômage. L'employeur, quant lui, s'en sort bien puisque quasiment l'entier des dettes qu'il avait vis-à-vis des travailleurs-euses a été épongé par l'assurance chômage et qu'il ne sera pas poursuivi pour les nombreux manquements commis: pas d'information, ni de consultation des travailleurs-euses, non application de l'article sur le transfert d'entreprises, etc., car une société en faillite ne peut pas être attaquée en justice.

Faire faire des heures supplémentaires à son personnel en sachant d'avance qu'elles ne pourront pas être payées, avertir son personnel au dernier moment d'un changement d'employeur et finalement mettre la clé sous le paillason sans payer le travail effectué: voilà ce que la loi suisse permet de faire en toute impunité au nom de la liberté contractuelle.

Ici, c'est grâce à l'unité d'action des travailleurs-euses et à l'intervention des syndicats que les actionnaires ont été contraints de négocier et de mettre rapidement leur société en faillite, condition impérative pour que les créances salariales soient prises en charge par l'assurance chômage.

Rapport de force indispensable pour obliger l'employeur à trouver une solution financière acceptable pour les travailleurs-euses. C'est en multipliant ces combats collectifs et en dénonçant ces abus que l'on pourra un jour modifier le cadre légal suisse qui actuellement protège très mal les travailleurs-euses contre le non-paiement de salaire.



dessin: Exem

Martine Bagnaud

Vente: Commerce de détail non alimentaire

Salaires minimums 2011

La Convention collective du commerce de détail non alimentaire (CDNA), dont sont signataires une centaine de magasins sur Genève, offre des conditions quelque peu supérieures à la CCT cadre.

Son échéance était prévue pour fin 2010. Elle a été reconduite tacitement et les négociations salariales pour 2011 ont abouti à une augmentation des minima de 1% et une refonte de la grille salariale.

Le salaire minimum dans les magasins signataires passe donc à 3'790.- par mois et à 3'980.- pour le personnel avec CFC.

Quant à la grille salariale, elle a été revue de telle manière que l'augmentation des minima ait lieu plus rapidement, dès la 3^e année de

CDNA salaires mensuels minimums 2011

Pour 40 heures par semaine

Personnel sans CFC (vente, bureau, livraison, etc.)
1^{re} année de pratique 3'790.-
3^e année de pratique 3'875.-
5^e année de pratique 3'970.-
7^e année de pratique 4'040.-

Personnel avec diplôme d'assistant du commerce de détail
1^{re} année de pratique 3'885.-
3^e année de pratique 3'980.-
5^e année de pratique 4'080.-
7^e année de pratique 4'170.-

Avec CFC (gestionnaire de vente, empl. de commerce)

1^{re} année de pratique 3'980.-
3^e année de pratique 4'090.-
5^e année de pratique 4'190.-
7^e année de pratique 4'300.-

Chauffeurs

Voitures camionnettes:
1^{re} année de pratique 3'980.-
4^e année de pratique 4'170.-
Poids lourds: 4'960.-

Apprenties/apprentis

1^{er} semestre 766.65
2^e semestre 966.65
3^e semestre 1'166.65
4^e semestre 1'358.35
3^e année 1'691.65

pratique professionnelle.
Pour plus de détails, n'hésitez pas à prendre contact avec le secteur de la vente.

tez pas à prendre contact avec le secteur de la vente.

quels sont vos droits?

2011

Vente (cct dna)
commerce de détail non-alimentaire



Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleurs et travailleuses

quels sont vos droits?

2011

Vente (cct cadre)
vos conditions de travail
en un coup d'oeil



Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleurs et travailleuses

Ces brochures sont disponibles au syndicat et sur www.sit-syndicat.ch
N'hésitez pas à les commander!

Une occasion manquée

Au mois de janvier, les collaborateurs et collaboratrices de l'État de Genève ont reçu un courriel les invitant à prendre connaissance de la "Charte éthique" de l'État.

Accompagné d'un message équivoque et soumis à une procédure de "validation" électronique au statut tout aussi incertain, cette démarche a provoqué aussitôt l'ire de nombre d'organisations du personnel.

Pour le SIT, il est surtout apparu regrettable que l'occasion de réfléchir aux valeurs communes qui devraient sous-tendre le service public ait fait l'objet d'une procédure bâclée qui a focalisé le coup l'attention sur la forme plutôt que sur les contenus.

Marina Janssens et Anne Zumbach de Rougemont, militantes du SIT, se sont prêtées à l'exercice de faire écho aux nombreuses réactions qui nous sont parvenues de nos membres. (Propos recueillis par Julien Dubouchet Cortthay)

Adhérer-vous aux valeurs de cette charte ?

Les valeurs défendues par la charte nous conviennent dans leur ensemble malgré leur côté peu défini (un peu "bateau").

Pourtant, beaucoup de collègues ont réagi très négativement à cette démarche. Pour quelles raisons ?

Le problème principal à nos yeux est la conception "en haut de l'échelle" et la manière utilisée pour introduire cette charte. Le terme éthique sous-entend une réflexion et si possible une réflexion commune de tous les partenaires puisqu'une charte par définition est une forme d'engagement et que seule la participation à la réflexion permet réellement l'engagement et l'adhésion.

En proposant cette charte de cette manière par voie hiérarchique, avec un procédé particulier d'accusé de réception dont on ne comprend pas le sens, suscite l'inverse du but recherché, c'est à dire le rejet plutôt que l'adhésion.

Le procédé informatique signalant que l'on a pris connaissance de la charte nous met dans une position inconfortable de "réceptionneur" et face au message qui nous annonce que le système a noté que nous en avons pris connaissance, nous nous sommes demandé "et ai-je le droit d'avoir une opinion là-dessus ? Mon opinion intéresse-t-elle quelqu'un, y a-t-il une case informatique prévue pour cela ?"

Donc, plutôt que nous donner le sentiment d'être acteur, le système nous renvoie à une passivité muette.

A ce sujet, nous voudrions comparer ce procédé avec ce que nous pratiquons dans notre école. Il existe évidemment des règlements mais nous élaborons avec les apprentis des chartes de classe, collectivement, dans la négociation parfois difficile mais c'est cela qui est riche, et la charte peut être revisitée, améliorée modifiée, elle est conçue comme évolutive. C'est grâce à ce type de processus qu'une charte n'est pas un règlement.

Où se situe la différence entre une charte éthique et un règlement.

Le terme "éthique" est employé pour qualifier cette charte, et c'est lourd de sens.

A notre avis il est contraire à une réflexion éthique de ne faire de cette charte qu'un "dou-

blon" des règlements en vigueur par ex. "nous nous conformons au lois, règlements", "... d'utiliser des termes négatifs tel que "prohibons".

Mais surtout demander aux employés de se "conformer aux exigences fixées par nos responsables hiérarchiques" nous semble contraire à l'éthique et dangereux parce que nos responsables hiérarchiques sont des êtres humains et peuvent se tromper.

Le droit à l'erreur très judicieusement signalé plus bas dans le texte à propos des employés est valable pour eux aussi. Or si notre responsable hiérarchique se trompe, notre devoir éthique est de réagir, de ne pas subir, éventuellement de dénoncer, etc.

La diffusion de la charte par voie informatique a également suscité de fortes réactions...

L'arrivée de la charte uniquement envoyée par informatique comme nombre de procédures ces derniers temps la noie dans une masse d'injonctions contraignantes, et cela ne favorise pas sa réception. La surcharge des messages informatiques est déjà vécue comme chronophage par bien des employés...

Pour finir, comme nous reconnaissons volontiers le droit à l'erreur de chacun, nous voudrions remercier les autorités de leur volonté de se préoccuper de l'éthique mais nous leur proposons de recommencer l'exercice d'une façon plus

adéquante...

Quant à la question de "signer" - en fait cliquer - ou ne pas signer, elle est très secondaire puisqu'il ne peut s'agir que d'accuser réception d'un document qui, à ce stade et en dépit de sa tournure, n'engage qu'une partie, à savoir l'État lui-même. En effet, en mentionnant les différentes lignes de conduite que sont censés respecter les collaborateurs et collaboratrices d'une part, les responsables hiérarchiques de l'autre, l'État ne fait qu'exposer à ses administrés d'une part une définition du service public qu'il entend leur proposer, à ses employés d'autre part le cadre de travail qu'il entend mettre en place. Pris dans ce sens, la démarche relève bien des prérogatives de l'État et ne pose pas vraiment de problème. Même dans cette perspective, on regrettera néanmoins l'absence de concertation, avec celles et ceux qui le font, sur le sens du service public, dont il ne fait pourtant guère de doute qu'en tant qu'expression du commun il ait un rôle majeur à jouer en matière d'éthique.

Julien Dubouchet Cortthay

Fin des négociations en vue

Alors que le processus de négociations, du côté de l'État employeur, touchait à sa fin en novembre 2010 déjà, deux éléments nouveaux sont entrés dans le paysage de la fusion des caisses de pension CIA et CEH et ont gelé temporairement le processus.

D'une part, les différentes manœuvres autour des mesures de préassainissement de la CIA (référéndum du SSP et projet péjoré par la Commission des finances), d'autre part la possibilité d'un référendum contre la nouvelle législation fédérale, adoptée en décembre aux chambres. Aujourd'hui, l'État veut relancer la machine.

En novembre dernier, le Cartel intersyndicale recevait du Conseil d'État une proposition détaillée de plan de prestations pour la nouvelle caisse fusionnée, qui indiquait tous les éléments négociés jusque-là, ainsi que ceux qui demeuraient en suspens, de même que l'enveloppe financière dont il n'entendait plus se départir. Sur cette base, le Cartel a décidé de finaliser les négociations en cours et a fait connaître les revendications qu'il voulait encore être discutées, ce qui a été fait dans le cadre du groupe de négociations. Aujourd'hui, si le sort du mode de financement des mesures de préassainissement de la CIA, soutenues par la majorité du Cartel dans leur version initiale mais combattues par lui dans sa version "Commission des finances", n'est toujours pas connu, il n'est par contre plus question de lancer un référendum au niveau national, les forces néces-

saies n'ayant pu être constituées.

Dans ce contexte, qui lui paraît suffisamment clarifié, le Conseil d'État a fait savoir qu'il entendait déposer son projet de loi de fusion à la fin mars. Afin de pouvoir le soumettre préalablement aux comités des deux caisses, il veut boucler ses travaux à fin février et aurait idéalement aimé connaître d'ici là la position des organisations syndicales sur le résultat des négociations. Si cela n'est pas envisageable au regard des processus de consultation internes aux composantes du Cartel, il n'en demeure pas moins que ce dernier devra se prononcer rapidement s'il veut faire entendre sa voix dès le début du processus parlementaire qui sera initié par le dépôt d'un projet de loi.

La position du SIT

Convaincu dès la fin de l'année que l'on ne sortirait plus, au niveau des négociations, du cadre de la proposition de novembre, le SIT a déjà commencé de consulter ses membres sur les grands principes du projet. Lors de l'assemblée générale "services publics et secteurs subventionnés" de début février, nous sommes arrivés à la conclusion que le compromis proposé, pour douloureux qu'il

soit, avait l'avantage de préserver les principes fondamentaux du système actuel et que, grâce à la reconnaissance de la pénibilité de certaines fonctions, il ménageait les catégories les plus fragiles de la fonction publique auxquelles le SIT a toujours porté une attention particulière.

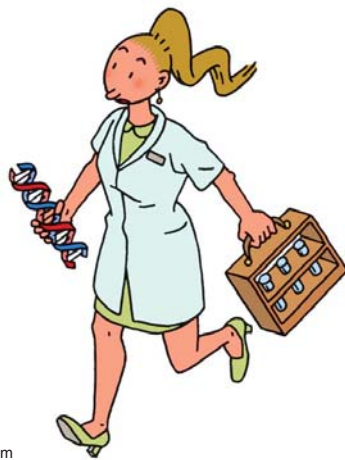
Il a par ailleurs été estimé qu'aucune alternative crédible à une acceptation du plan tel que négocié, et qui conduirait à un résultat meilleur, n'avait vu le jour depuis plus d'une année que durent les négociations. L'option qui s'est faite entendre récemment en provenance de la CEH de refuser la fusion au profit d'un maintien des deux caisses et de l'adaptation de leurs plans de prestations respectifs pour satisfaire aux critères de financement de la législation fédérale, est en particulier apparu comme illusoire. Outre qu'il a l'inconvénient de jouer le personnel d'une caisse contre celui de l'autre, ce scénario est lourd de dangers pour les affiliés de la CEH eux-mêmes qui s'exposeraient à des mesures de représailles sous la forme d'un refus d'augmentation de leur cotisation, nécessaire à court terme si on veut éviter de devoir péjorer drastiquement les prestations.

Par conséquent, le SIT s'est prononcé en faveur d'un accord avec le Conseil d'État sur la base du projet de plan proposé. Il assortit néanmoins son engagement de défendre ce projet de trois conditions qui, si elles ne devaient pas être remplies, emporteraient la caducité de l'accord, soit:

- le maintien de la répartition deux-tiers un-tiers pour l'ensemble du refinancement des caisses, c'est-à-dire également pour les mesures de préassainissement de la CIA;
- la mise en œuvre d'un plan pénibilité suffisamment ouvert pour qu'il englobe, comme nous le souhaitons, une très grande partie du personnel de la santé;
- le calcul de la rente sur le dernier traitement au lieu de la moyenne arithmétique des trois derniers.

A ces conditions, le SIT estimera avoir obtenu, dans un dossier particulièrement difficile, une solution acceptable qu'il pourra défendre sans arrière-pensées. C'est cette position qu'il défendra déjà au sein de la prochaine assemblée des délégués du Cartel.

Julien Dubouchet Cortthay



dessin: Exem

Signer ou ne pas signer la charte ?

EPI

Assemblée du personnel

La délégation syndicale du personnel invite le personnel des EPI à une assemblée du personnel.

Economie ? Développement de prestations ? Quels moyens et quelles limites ?

Depuis l'été 2010, différentes directives et demandes sont adressées au personnel pour faire un effort supplémentaire en matière d'économies. A cela s'ajoute le développement important des prestations et des sites des EPI. Cette tangente se déroule dans un contexte budgétaire difficile et n'est pas accompagnée d'objectifs d'intégration partagés ou compris par les équipes.

Après quelques "réunions café-syndicaux" organisés sur différents lieux de travail, le syndicat et la délégation syndicale du personnel ont pu dres-

ser une liste de problématiques, de faits et effets démontrant les risques d'une dégradation de qualité des prestations et des incertitudes quant aux conditions de travail. Ceci sera présenté lors de cette assemblée qui se déterminera quant aux suites et propositions.

Par ailleurs, toutes les avancées et éléments obtenus par la délégation, ainsi une information sur les différentes négociations syndicales avec le Conseil d'État, seront brièvement rappelés.

FW
Une circulaire comportant le lieu et l'heure vous parviendra



Les formations de l'Université ouvrière de Genève

La formation d'adulte vous intéresse ?

Vous n'avez pas nécessairement l'expérience de l'enseignement, mais vous avez envie de rencontrer des personnes migrantes de toutes provenances, de les aider à s'insérer dans notre société.

Vous avez une bonne connaissance de la langue française et vous êtes prêt-e-s à :

- Consacrer 1h30 par semaine à l'enseignement du français bénévolement.
- Mettre en œuvre votre sens du contact et votre imagination.

L'UOG vous offre :

- une formation de base d'une durée de 40 heures dispensée par des enseignants professionnels,
- met à votre disposition tout le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement.

Contactez-nous au 022 733 50 60.

E-mail: info@uog.ch

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - tél. 022 733 50 60

Quand le débat politique descend dans un bac à sable ...

La Constituante a proposé son premier projet de rédaction. Dans les syndicats, on oscille entre la colère, la consternation et la pitié.

"Une révision de la Constitution est nécessaire pour répondre à la crise du canton de Genève: ses institutions sont dépassées (...) L'Etat semble impuissant, son administration désorientée, les prestations sont en danger, les finances en chute libre, les autorités perdent leur crédibilité".

C'est par ces mots que les défenseurs du projet d'Assemblée Constituante le présentaient en 2005. Sans vouloir préjuger des sentiments d'autrui, on imagine volontiers leur déception, alors que ce qui était imaginé comme instrument de re-

nouveau devient de plus en plus symbole de recul et d'échec de toute possibilité de discussion tournée vers l'avenir. Mais avant d'analyser la triste fin du projet "nouvelle constitution pour Genève", revenons rapidement aux étapes précédentes.

Une constitution vieille de 164 ans

L'actuelle Constitution est entrée en vigueur en 1847. Elle a certes été modifiée à de multiples reprises, mais cette première donnée démontre que le travail de "dépoussiérage" et

de remise à neuf du texte n'est pas forcément inutile. Mais, bien entendu, il faut que le citoyen puisse bénéficier des éventuelles modifications apportées, sinon, autant rester au point de départ!

Et c'est bien le débat qui anime aujourd'hui le canton... Alors que dans les autres cantons romands les différentes assemblées constituintes (eh oui, Genève n'a pas la primeur dans le domaine) ont effectué un travail de rénovation dans le vrai sens du terme, en intégrant un certain nombre de nouveaux articles dans leurs textes constitutionnels respectifs (la question du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers, notamment), Genève recule sur

que l'engagement de Genève dans ce sujet soit fondamental afin d'augmenter la pression sur les autorités fédérales.

Le SIT a enfin demandé à ce que le principe d'égalité entre hommes et femmes soit assuré dans tous les domaines, via la promotion du principe "à travail égal, salaire égal" accompagné par une égalité garantie dans l'accès aux formations, aux professions et aux fonctions.

Enfin, le SIT a défendu une vision d'un Etat garant des libertés, de l'égalité et de la solidarité, un Etat qui soit actif dans la promotion d'une politique économique propre à maintenir les emplois existants et à encourager la création

l'attitude arrogante et dédaigneuse de la droite majoritaire au sien de l'assemblée qui frappe le syndicat. Alors que le cadre d'une assemblée constituante spécialement élue pour cette tâche aurait dû permettre des discussions ouvertes et des confrontations, certes importantes mais respectueuses des minorités, le spectacle qui s'offre à l'observateur attentif que nous sommes est particulièrement désolant. Des décisions mûrement réfléchies et acceptées en commission balayées d'un revers de la main en séance plénière, des jérémiades à tout va sur des aspects parfaitement secondaires (comme la question du nombre de signatures nécessaires pour référendums et initiatives cantonales, qui semble priver de sommeil certains élus de droite) et des propos à la limite du paternalisme face aux réactions consternées de certains secteurs de la société civile.

Plus qu'une assemblée constituante, un jardin d'enfants, avec le texte de notre future Constitution en guise de bac à sable et l'appartenance à tel ou tel parti politique qui devient une sorte d'armure protectrice repoussant toute capacité au dialogue.

Consultation, piège à cons?

Certainement très satisfait du résultat de son travail, le bureau de la Constituante a lancé début février une "consultation populaire". Comme si les avis des quelques centaines d'organisations et/ou associations ayant répondu à des précédentes consultations avaient été entendus lors de la première partie de ses travaux, les citoyens pourront désormais développer le fond de leurs pensées par un "questionnaire à choix multiples" que les futurs étudiants de sociologie devraient pouvoir étudier sur les bancs d'école, tant la présence de questions orientées et mal formulées en devient presque amusante.

Comme il l'a fait dans le passé, le SIT a répondu à cette consultation par la présentation d'un document, à disposition sur notre site internet, qui nous permet d'aborder nos revendications de façon générale, ouverte et positive. Et toujours avec la même force et la même combativité.

Le "NON, MAIS" du SIT

Car aujourd'hui, le temps est venu de présenter clairement notre refus de ce projet, qui n'apporte aucun droit supplémentaire et en zappe même un certain nombre de ceux acquis de haute lutte ces dernières décennies.

"NON, MAIS" signifie qu'en l'état le SIT appellera ses membres à glisser un NON dans l'urne le moment du vote. La CGAS fera probablement de même avec les membres des autres syndicats genevois.

A moins que nos revendications soient entendues et intégrées dans le texte définitif qui sera soumis au peuple.

Giangiorgio Gargantini

Elections municipales 2011

Etrangers, vous avez le droit de voter!

Depuis avril 2005 et la demi-victoire des initiatives "j'y vis, j'y vote" pour lesquelles le SIT a fait campagne, les ressortissants étrangers qui habitent en Suisse depuis huit ans et sont domiciliés dans une commune genevoise ont le droit de vote communal.

Cette victoire d'étape vers une égalité des droits politiques entre Suisse et étrangers est une première reconnaissance de l'importance des étrangers en tant qu'acteur-trices de la vie sociale et politique, c'est aussi une reconnaissance de leur appartenance à une même communauté.

En 2011, sur les 300'000 électeurs appelés à participer aux élections municipales et administratives des 13 mars et 17 avril prochain, 25% soit 76'000 personnes sont des résidents d'origine étrangère. Alors, maintenant que ce droit est acquis, il est important de l'exercer! Si vous avez la chance de recevoir un bulletin de vote à la maison, pensez à en faire bon usage!

Comment savoir si je peux voter?

Si vous avez reçu ce dépliant, vous recevrez aussi un matériel de vote lors de chaque votation et de chaque élection communales. Vous pourrez alors participer aux différents scrutins de votre commune de domicile. En cas de doute, vous pouvez vous adresser directement au service cantonal des votations et élections: 022 546 52 00.



De quelle manière voter?

- Par correspondance, je glisse ma carte de vote (B) remplie et signée et mon enveloppe de vote (C) scellée avec le bulletin dans l'enveloppe de transmission (A) sans l'affranchir.
- Au bureau de vote de ma commune avec ma carte de vote et mon matériel électoral. Je n'oublie pas de me munir d'une pièce d'identité.

des sujets particulièrement sensibles et prioritaires pour le SIT.

Les priorités syndicales

Regroupés sous le slogan "droits syndicaux, égalité et solidarité", le SIT a d'ailleurs posé ses principes sur la table dès octobre 2009, pendant les premiers travaux de l'Assemblée Constituante.

Pour les aspects liés au monde du travail, le SIT a réclamé des droits syndicaux tels que la liberté de grève, de désignation d'un délégué syndical et l'interdiction de licenciement de ce dernier dans l'exercice de son mandat, ainsi que des conditions de travail respectueuses pour toutes et tous les travailleurs-cuses, via la généralisation des conventions collectives de travail, l'instauration d'un salaire minimum cantonal et d'une assurance perte de gain maladie obligatoire notamment.

Sous le volet "politique d'immigration", les principales revendications défendues ont été le droit de vote et d'éligibilité pour les immigrés résidents depuis 5 ou 8 ans dans les cantons, au niveau cantonal et communal (revendication d'ailleurs

défendue aussi dans le cadre de la campagne unitaire menée par la coordination Vivre), la promotion d'une politique d'intégration active, ainsi que l'octroi d'un permis de séjour à toutes les personnes résidant et travaillant dans le canton: "un travail, un permis", revendication fondamentale pour notre syndicat, une nouvelle fois reconduite dans ce processus, convaincu que nous sommes

de nouveau, en privilégiant ceux qui seraient productifs et socialement utiles, un Etat acteur d'un véritable développement durable prenant en compte la dimension régionale et respectueuse de l'environnement, un Etat qui œuvre en tant que régulateur et qui veille à la redistribution des richesses collectives et qui assure des prestations de qualité par ses services publics et institutions subventionnées. Un Etat que mérite son E majuscule, en bénéficiant d'une Constitution qui puisse se targuer du même caractère!

"Un pas en avant, deux pas en arrière"?

Or, après deux ans travaux, le constat est consternant. Aucune des propositions avancées n'a été retenue. Pire, un certain nombre des droits fondamentaux qui étaient inscrits dans la Constitution ont tout bonnement été effacés, faisant même fi de récentes votations populaires comme dans le cas du droit au logement ou l'égalité entre femme et hommes.

Sans revenir sur des aspects ponctuels déjà largement médiatisés, c'est particulièrement

Afin de discuter encore une fois de ces revendications, de les confronter avec les militant-e-s du syndicat, dans un cadre convivial qui permette une véritable analyse de la situation actuelle ainsi qu'une réflexion autour des stratégies à développer afin de défendre les points de vue du syndicat, nous vous invitons à un **apéro-débat** sur le projet de nouvelle constitution qui aura lieu le **mardi 5 avril à 18h15, au SIT** (grande salle).